

La Concertation Réflexion Ecole-Police Bruxelles de son petit nom la CREPB. Des acteurs se mobilisent !

Depuis 2007, le Centre Bruxellois de Promotion de la Santé (CBPS) se voit confier une mission de point d'appui Assuétudes (PAA) auprès des écoles de l'enseignement secondaire. Depuis 2013, le PAA bruxellois a mis en place un comité de concertation intersectoriel et intra sectoriel. Aujourd'hui, sur base des constats récoltés, le rôle du PAA est principalement d'initier et animer différents groupes de travail intersectoriel. Focus sur la Concertation Réflexion Ecole-Police Bruxelles mise en place depuis 2013.

Des policiers dans l'école : cela se passe près de chez nous.

Afin de répondre à des interpellations à propos d'usages de drogues à l'école et aux alentours de celle-ci, une direction met sur pied une intervention policière anti-drogues. Concrètement, 15 à 20 policiers arrivent en classe. Les élèves alignés par demi-groupe dans le couloir sont reniflés par les chiens puis fouillés un à un à l'abri du regard des autres. Le but ? « Mettre les jeunes face à leurs responsabilités ».

Les élèves n'étant pas sanctionnés par l'école, c'est devant la police et les services jeunesse de la police qu'ils répondront de leur délit.

Ce type d'intervention se multiplie dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont organisées dans le cadre de la circulaire PLP41 qui encourage les collaborations entre les écoles et la police et fait l'objet de nombreuses critiques de la part des associations œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la prévention.

Un collectif pour agir

Le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) est indigné par ces pratiques humiliantes et dégradantes sur le plan pédagogique et inefficaces au niveau préventif. En 2013, suite à une intervention trop musclée de la police, il prend contact avec le CBPS en sa qualité de point d'appui assuétudes à Bruxelles désigné dans la circulaire Hubin 3362 afin d'activer des relais en matière de prévention des assuétudes en milieu scolaire.

Le CBPS, dans le cadre de sa mission de mise en concertation et en partenariat avec le DGDE, décide alors de réunir une série d'acteurs pour faire le point sur le cadre réglementaire régissant les rapports police et écoles. Une première réunion donne lieu à la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant le Délégué Général aux droits de l'enfant, Infor-Drogues, le FARES, Prospective Jeunesse, la Liaison Antiprohibitionniste, la Ligue des droits de l'Homme, le Service Droit des Jeunes, Bruxelles Laïque et le CBPS. La Concertation Réflexion Ecole Police Bruxelles (CREPB) est née !

La CREPB, pour quoi faire ?

La création de cette concertation a pour objectif de soutenir une réflexion collective autour de la question du recours à la police par les directions d'écoles pour des questions d'usages présumés de drogues.

Chaque partenaire possède une expérience et une expertise qu'il peut mobiliser pour co-construire une réflexion commune et un processus de travail.

Cette réflexion, menée par des acteurs de champs d'intervention différents, aboutit à une mise en garde quant à l'inefficacité de ces interventions en matière de prévention des assuétudes, aux atteintes au droit qu'elles impliquent et à la mise en cause de l'autorité des chefs d'établissement qu'elles provoquent.

Il s'agit aussi pour le groupe de clarifier leur position et de mieux communiquer avec le monde scolaire.

La CREPB souhaite aussi attirer l'attention des politiques et de la communauté éducative sur cette problématique et offrir des alternatives au recours à la police dans l'école.

Outils alternatifs construits par la CREPB

Un document : « Les fouilles anti-drogues dans les écoles, il est urgent... d'arrêter ! » présente les problèmes juridiques posés par les interventions policières en milieu scolaire.

Une brochure « Drogue-Police-Ecole : droits, questions et pistes » réalisée à l'attention des intervenants scolaires, synthétise les éléments juridiques liés aux interventions de prévention alternatives aux actions policières. Cette brochure

visait aussi à clarifier le travail des services spécialisés et leur logique d'intervention. Elaborée sur base de rencontres avec des directions d'établissement, elle tente de répondre à leurs inquiétudes et au cadre qui est le leur.

Une matinée d'échanges et de débats : « Mes stress d'école. Tensions entre Normes, Droits et Libertés », destinée aux acteurs scolaires et à un public le plus large en général, a eu lieu le 6 mai 2015.

Une capsule vidéo permet aux jeunes de s'exprimer sur leur vécu et de partager leurs réflexions sur l'école, la police et les dépendances. Elle a servi de base de discussions lors de la matinée.

Une carte blanche a été signée par les différents membres de la CREPB afin d'interpeller le monde politique et la société civile.

PAA... faire des liens et soutenir l'école.

On demande beaucoup à l'école : éduquer, innover, s'outiller, collaborer... En lui offrant peu de moyens...

Les directions se trouvent régulièrement seules face aux contradictions d'un système qui s'emballe, prises entre les feux des acteurs scolaires, des jeunes, des parents et du monde extérieur, écartelées entre le devoir de transmettre, la nécessité de pallier et la volonté de ne pas nuire.

Les questions liées aux drogues sont un révélateur puissant des contradictions sociales en œuvre aujourd'hui.



C'est pour relancer la réflexion sur cette position intenable et soutenir, à sa mesure, un cheminement autour duquel tous les acteurs de la prévention et de l'éducation sont concernés, que la CREPB a décidé de se mobiliser.

Pour toute question et/ou information sur ce projet :

CBPS : 02/639.66.88

DGDE : 02/223.36.99

Melissa Chebieb et Bégonia Montilla
Pour le CBPS